

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
lundi 13 mai 2013 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 04 et vérifie le quorum.

1. Ouverture de la session
2. Consultation publique
3. Période de questions
4. Fermeture de la session

**CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
320A-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 298-2009 AINSI QUE LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 155-91 AFIN DE PERMETTRE, SOUS CERTAINES
CONDITIONS, UN KIOSQUE DE VENTE DE PRODUITS DANS LES
ZONES 73-P ET 74-H**

CONSIDÉRANT QU' il y a aucune personne dans l'assistance;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre est une consultation publique sur le projet de règlement numéro 320A-13.

EN CONSÉQUENCE, MM André Lepage, maire, et Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, donnent les explications sur le projet de Règlement numéro 320A-13.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes


FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 19 h 10.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE